

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2783

15 novembre 2011

SOMMAIRE

Caribbean Invest S.à r.l.	133540	European Public Infrastructure Managers -	
Caribbean Invest S.à r.l.	133540	EPIM	133582
Central Africa Growth SICAR, S.A.	133540	Fabelgym S.A.	133583
Chemical Export Trading S.A.	133539	Farbe & Design S.à r.l.	133584
CHRISTIAN, société à responsabilité limi- tée	133540	Ferenda Holdings S.A.	133584
Cocktail And Co S.à r.l.	133548	Ferroviaire Développement S.A.	133583
Compact Holding S.à r.l.	133548	Ferroviaire Développement S.A.	133583
Compagnie Financière du Lion d'Argent S.A.	133541	Ferroviaire Développement S.A.	133583
Conholdings S.A.	133548	Fidint S.A.	133562
Corpogest Development S.à r.l.	133548	Fidji Luxco (BC)	133560
Corpogest Development S.à r.l.	133549	Financial Resources Solutions S.A.	133584
CTTL Services S.A.	133559	Fincere Capital Investments S.à r.l.	133578
Dalpa S.A.	133559	Finmor Lux S.A.	133584
Delarue S.A.	133560	Flying Group Lux S.A.	133583
Diana Properties S. à r.l.	133559	F.M.O. S.A.	133582
DS Turkey 3 S.à r.l.	133560	FPM Realty S.A.	133584
DS Turkey 4 S.à r.l.	133560	Hallencia Holding-SPF	133549
DS Turkey 5 S. à r. l.	133561	Housebrokers S.à r.l.	133578
DS Turkey 6 S. à r. l.	133561	HTFA S.à r.l.	133573
DS Turkey 7 S. à r. l.	133561	JP Commercial XIV S.à r.l.	133549
DS Turkey 8 S. à r. l.	133561	Lux Voirie Sàrl	133574
DS Turkey 9 S. à r. l.	133562	MB Transports S.à r.l.	133539
Dufour-X S.A.	133559	NEFT Brand Management S.A.	133562
Dynamique Résidentiel S.A.	133545	NorCell S.à r.l.	133538
Eich Gestion S.A.	133582	Pamplona PE Holdco 4 S.A.	133556
Equi SICAV-SIF SCA	133572	Pinut Real Estate S.A.	133541
Estèrel Technoinvestments S.A.	133572	QBIC	133558
Estinbuy S.A.	133573	Quifel International Group S.A.	133539
Eurolux Tours S.à r.l.	133573	S & C Europe S.A.	133546
Europack S.A.	133573	Teal Investments Sàrl	133574
		Telenet Solutions Luxembourg S.A.	133556

NorCell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 300.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 162.416.

—
EXTRAIT

Le 26 septembre 2011:

- 28.466 parts sociales de la Société détenue par BC European Capital IX - 1 LP ont été transférées à BC European Capital IX - 2 LP;
- 27.791 parts sociales de la Société détenue par BC European Capital IX - 1 LP ont été transférées à BC European Capital IX - 3 LP;
- 27.506 parts sociales de la Société détenue par BC European Capital IX - 1 LP ont été transférées à BC European Capital IX - 4 LP;
- 28.395 parts sociales de la Société détenue par BC European Capital IX - 1 LP ont été transférées à BC European Capital IX - 5 LP;
- 27.385 parts sociales de la Société détenue par BC European Capital IX - 1 LP ont été transférées à BC European Capital IX - 6 LP;
- 27.740 parts sociales de la Société détenue par BC European Capital IX - 1 LP ont été transférées à BC European Capital IX - 7 LP;
- 29.975 parts sociales de la Société détenue par BC European Capital IX - 1 LP ont été transférées à BC European Capital IX - 8 LP;
- 27.660 parts sociales de la Société détenue par BC European Capital IX - 1 LP ont été transférées à BC European Capital IX - 9 LP;
- 28.484 parts sociales de la Société détenue par BC European Capital IX - 1 LP ont été transférées à BC European Capital IX - 10 LP;
- 12.062 parts sociales de la Société détenue par BC European Capital IX - 1 LP ont été transférées à BC European Capital IX - 11 LP;
- 7.297 parts sociales de la Société détenue par BC European Capital IX - 1 LP ont été transférées à BC European Capital IX - Limited;

de sorte que les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
BC European Capital IX - 1 LP	27.239
BC European Capital IX - 2 LP	28.466
BC European Capital IX - 3 LP	27.791
BC European Capital IX - 4 LP	27.506
BC European Capital IX - 5 LP	28.395
BC European Capital IX - 6 LP	27.385
BC European Capital IX - 7 LP	27.740
BC European Capital IX - 8 LP	29.975
BC European Capital IX - 9 LP	27.660
BC European Capital IX - 10 LP	28.484
BC European Capital IX - 11 LP	12.062
BC European Capital IX Limited	7.297
TOTAL	<u>300.000</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Pour la Société

Naïm Gjonaj / Pierre Stemper

Manager / Director

Référence de publication: 2011136073/54.

(110156776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Chemical Export Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 70.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138120/9.

(110160270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Quifel International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.332.

En date du 16 août 2011, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission des personnes suivantes de leur d'Administrateur de catégorie B avec effet au immédiat:

- Mr Joeri Steeman

- Mr Frédéric Monceau

- Mr Massimo Gilotti

2. Nomination à la fonction d'Administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Général Ordinaire qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2015 de:

- Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's Gravenhage, Pays-Bas, de nationalité néerlandaise, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr Johannes de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's Gravenhage, Pays-Bas, de nationalité néerlandaise, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

A dater du 16 août 2011, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Administrateur de catégorie A:

Mr Miguel Pais Do Amaral

Administrateur de catégorie B:

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Johannes de Zwart

3. Démission de Mr Régis Piva de son mandat de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat.

4. Nomination de EQ Audit, société à responsabilité constituée et existant selon le droit grand-ducal, ayant son siège au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B124782, à la fonction de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Général Ordinaire qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Quifel International Group S.A

Représentée par M.C.J. Weijermans

Administrateur de Catégorie B

Référence de publication: 2011136121/33.

(110156716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

MB Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 135.861.

EXTRAIT

Il découle d'une cession de parts sous seing privée du 20 juin 2011 que:

- le capital social de la prédite société se trouve reparti comme suit:

Monsieur Pasquale MANCINO, employé privé, demeurant à L-3372 Leudelange,

2 rue Jean Fischbach, 100 parts

Total: 100 parts

l'assemblée générale décide:

- de révoquer à compter du 20 juin 2011:

Madame Virginie BELLOMO, employée privée, demeurant à L-3372 Leudelange, 2 rue Jean Fischbach, de sa fonction de gérante administrative,

- de nommer à compter du 20 juin 2011: Monsieur Pasquale MANCINO, prédit, dans la fonction de gérant unique,
- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 3 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138338/21.

(110160097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Caribbean Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 150.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138106/10.

(110159783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Caribbean Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 150.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138107/10.

(110159784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Central Africa Growth SICAR, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 87.247.

Der Jahresabschluss vom 01 Januar 2010 bis 31 Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138113/11.

(110159746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

CHRISTIAN, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 14, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch.

Serge CHRISTIAN

Gérant

Référence de publication: 2011138121/12.

(110159911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Compagnie Financière du Lion d'Argent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 87.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE DU LION D'ARGENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011138125/11.

(110159610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Pinut Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.537.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of April.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of PINUT REAL ESTATE S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 161 537, incorporated pursuant to the deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on the 9th of June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations date 2nd of September 2011, number 2034. (hereafter the «Company»).

The articles of association have not been amended since.

The meeting is opened by Mr. Onno Bouwmeister, residing professionally at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, as chairman,

who appoints as secretary, Mrs Julia Vogelweith, residing professionally at the same address.

The meeting appoints Mrs. Berenice Kunnari, residing professionally at the same address as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and the meeting agrees:

I. that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes (together with the proxies) and duly signed by the shareholders present, the proxyholder of the shareholders represented, and the members of the board of the meeting;

The said proxies, initialed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

II. that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that thus no convening notices were necessary;

III. that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Amendment to Article 9 of the articles of association of the Company by introducing two classes of directors;
2. Amendment to Article 10 of the articles of association of the Company;
3. Amendment to Article 13 of the articles of association of the Company relating to the power of signatory.
4. Acceptance of the resignation of actual directors Mister Gilles JACQUET and LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. with immediate effect and granting of discharge for the exercise of their respective mandates.
5. Reclassification of the actual director Bérénice KUNNARI as class B director and confirmation of her mandate;
6. Appointment of new directors within the 2 classes of directors;
7. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the meeting, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to amend Article 9 of the articles of association of the Company by introducing three classes of directors and to give it henceforth the following wording:

" **Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is

acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

In case of plurality of directors, the directors are subdivided into class A and Class B directors.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions."

Second resolution

The meeting also resolves to amend Article 10 of the articles of association of the Company to give it henceforth the following wording:

« **Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues within the same class of director.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The provisions of the present article shall not apply as long as the composition of the board of director is limited to one (1) member only.»

Third resolution

The meeting resolves to amend Article 13 of the articles of association of the Company relating to the power of signatory to give it henceforth the following wording:

« **Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of one class A director and one class B director, or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.»

Fourth resolution

The meeting resolves to accept the resignation of actual directors Mister Gilles JACQUET and LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. with immediate effect and grants them discharge for the exercise of their respective mandates.

Fifth resolution

The meeting resolves to reclassify the actual director Bérénice KUNNARI as class B director and confirms her mandate.

Sixth resolution

The meeting resolves to appoint 4 new directors with immediate effect until the annual general meeting to be held in the year 2017.

a. Are appointed as class A director:

- Mister Jesus Maria RAMIREZ, entrepreneur, born on February 6th, 1945 in Bilbao, Spain, residing professionally at Dorfstrasse 7, 6390 Engelberg, Switzerland;

- Mister Robin BOLLI, director, born on February 25th, 1963 in Zurich, Switzerland, residing at Usterstrasse 50, CH-8308 Illnau, Switzerland;

b. Are appointed as class B director:

- Mister Onno BOUWMEISTER, private employee, born on January 26th, 1977 in Maarssen, The Netherlands, residing professionally at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey;

- Mister Peter VAN OPSTAL, private employee, born on February 12th, 1969 in Zwijndrecht, The Netherlands, residing professionally at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey;

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the shareholders, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A été tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PINUT REAL ESTATE S.A., une société anonyme, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 161 537, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 septembre 2011, numéro 2034. (ci-après la «Société»).

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Onno Bouwmeister, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, qui désigne comme secrétaire Madame Julia Vogelweith, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Berenice Kunnari, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau ainsi constitué, le président expose que:

I. les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence jointe aux présentes minutes (ensemble avec les procurations), dûment signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée;

Les procurations signées «ne varietur» par le mandataire des actionnaires et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. conformément à liste de présence, la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage;

III. la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 9 des statuts de la Société en introduisant 2 classes d'administrateurs;
2. Modification de l'article 10 des statuts de la Société;
3. Modification de l'article 13 des statuts de la Société concernant le pouvoir de signature;
4. Acceptation de la démission des administrateurs actuels Monsieur Gilles JACQUET et la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. avec effet immédiat et décharge à leur accorder pour l'exercice de leur mandat respectif;

5. Reclassification de l'administrateur actuel Madame Bérénice KUNNARI entant qu'administrateur de classe B et confirmation de son mandat;

6. Nomination d'administrateurs dans les deux catégories d'administrateurs;

7. Divers.

Après avoir revu les points à l'ordre du jour, l'assemblée, représentant l'entière du capital social, demande au notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société en introduisant 3 classes d'administrateurs afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de pluralité d'administrateurs, les administrateurs seront subdivisés en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.»

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues parmi la même classe d'administrateur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre

moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les dispositions du présent article ne s'appliqueront pas lorsque la composition du conseil d'administration est limitée à un (1) membre.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société concernant le pouvoir de signature afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuels Monsieur Gilles JACQUET et la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. avec effet immédiat et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat respectif.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de reclassifier l'administratrice actuelle Madame Bérénice KUNNARI entant qu'administrateur de classe B et de confirmer son mandat.

Sixième résolution:

L'assemblée décide de nommer 4 nouveaux administrateurs avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en l'année 2017.

a. Sont nommés administrateurs de classe A:

- Monsieur Jesus Maria Ramirez, entrepreneur, né le 6 février 1945 à Bilbao, Espagne, demeurant professionnellement à Dorfstrasse 7, 6390 Engelberg, Suisse;

- Monsieur Robin BOLLI, directeur, né le 25 février 1963 à Zurich, Suisse, demeurant à Usterstrasse 50, CH-8308 Illnau, Suisse;

b. Sont nommés administrateurs de classe B:

- Monsieur Onno BOUWMEISTER, employé privé, né le 26 janvier 1977 à Maarssen, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey;

- Monsieur Peter VAN OPSTAL, employé privé, né le 12 février 1969 à Zwijndrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des actionnaires, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: O. Bouwmeister, J. Vogelweith, B. Kunnari et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 septembre 2011. LAC/2011/41933. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134559/252.

(110155289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Dynamique Résidentiel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 104.106.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand Duché de Luxembourg), en date du 24 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 67 du 25 janvier 2005.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DYNAMIQUE RESIDENTIEL S.A.

Signature

Référence de publication: 2011138159/15.

(110159792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

S & C Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.565.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "S & C Europe S.A." (the "Company"), with registered office at 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered at the trade and companies register under section B 67.565, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg on December 14th, 1998, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 134 in March, 3rd, 1999; the last amendment has been made pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on May, 15th, 2000, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 763 on October, 18th, 2000; no other amendments have been made since.

The meeting is presided by Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Who appoints as secretary Ms Marilyn KRECKE, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

(The "Committee")

The Committee of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. All shareholders waive their rights to the formalities of prior convening notices and declare that they have been duly informed of the agenda of this meeting.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to wind up the Company and put the Company into liquidation.
2. Appointment of a liquidator.
3. Discharge to the directors and the statutory auditor
4. Miscellaneous.

III. There has been established an attendance list witnessing the shareholders present and represented and the number of shares, which list after having been signed by the shareholders or their proxies, by the committee of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the committee and the notary.

IV. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

First resolution

IT WAS RESOLVED TO dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

IT WAS RESOLVED TO appoint Amadeus Solutions SA, having its registered office at Edificio P.H.Plaza 2000, calle 50, Panama City, registered with the companies' register of Panama under number 504991 as liquidator of the Company, who is vested with all the powers as provided by the law.

The liquidator has the most extended powers, as per articles 144 and following of the amended law of August, 10th, 1915 on commercial companies. He may proceed with all the actions as described at article 145, without the prior authorization of the shareholders' meeting, in cases where such an authorization is normally required.

The liquidator is under no obligation to draw up an inventory and instead thereof he may refer to the financial statements of the Company.

He may, under his responsibility, for special purposes, delegate to one or several mandatory such part of his powers as decided by him and for the duration determined by him.

Third resolution

It was resolved to grant discharge to the directors and the statutory auditor for their mandat.

Whereupon, the undersigned notary who is conversant with English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by an French translation and that in case of any discrepancies between the English and the French versions, the English text shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-sept septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " S & C Europe S.A", ayant son siège social à L1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67.565, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 134 du 3 mars 1999; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem suivant acte reçu le 15 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 763 du 18 octobre 2000; aucune modification n'a eu lieu depuis.

L'assemblée est présidée par Mme Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Marilyn KRECKE, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires ont renoncé d'un commun accord à une convocation préalable, reconnaissent avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour, et sont aptes à tenir la présente assemblée.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa mise en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et attribution des pouvoirs.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur la société de droit panaméen Amadeus Solutions SA, établie et ayant son siège social à Edificio P.H.Plaza 2000, calle 50, Panama City, immatriculée au registre des sociétés panaméen sous le numéro 504991, à laquelle sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Troisième résolution:

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Le notaire soussignée qui comprend et parle le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Schwachtgen, M. Krecké, S. Bemtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2011. LAC/2011/43017. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Référence de publication: 2011135900/118.

(110156928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Cocktail And Co S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3261 Bettembourg, 9A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 145.654.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138122/10.

(110160040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Compact Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 120.967.

Beschluss des Alleinigen Gesellschafters am 2. September 2011

Der Gesellschaftssitz wird von 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg nach 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg übertragen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011138124/12.

(110159765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Conholdings S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 109.347.

Par décision du conseil d'administration du 12 mars 2008, Monsieur Scott Joseph CONNELL, né le 15 décembre 1972 à Newcastle (Australie), - demeurant à 10230 Bangkok (Thaïlande), 100/38, Phahonyothin Road, a été nommé administrateur-délégué de la société. Son mandat expire à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de la société en 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011138127/12.

(110159846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Corpogest Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138130/10.

(110159684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Corpogest Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138131/10.

(110159688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Hallencia Holding-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.810.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 27 juin 2011

4^{ème} Résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des Administrateurs M. Alain Geurts, M. Guillaume Scroccaro et Mme Frédérique Mignon ainsi que le mandat du Commissaire A&C Management Services Sàrl jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle à tenir en l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour HALLENCIA HOLDING-SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011138253/18.

(110160297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

JP Commercial XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 163.665.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company Jargonant Partners S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg law, with registered office at 6, rue Dicks, 1417 Luxembourg, Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 78830,

duly represented by Ms. Diane Wolf, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on the 19th of September 2011, which will remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the articles of association of a private limited company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a company in form of a Gesellschaft mit begrenzter Haftung which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915, such as amended, and by these articles of association, under the name of "JP Commercial XIV S.à r.l.".

Art. 2. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 3. The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Within the same municipality the registered office may be transferred through resolution of the manager(s). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the nationality of the company. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may hold ancillary participations in whichever form in domestic and foreign companies and branches, as well as debt and equity interests in companies the primary object of which is the acquisition, development, promotion, sale and lease of property, together with interests in properties, rights over properties and furniture. The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnership or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one Euro twenty-five Cents (EUR 1.25) each, which have been fully subscribed.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the company shall represent the entire body of members of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by majority consent of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by (i) a majority of members (ii) representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may also change the nationality of the company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The members may also take resolutions in writing without meeting if there are twenty-five (25) members or less.

Art. 7. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings. The company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the company. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Each share gives right to one fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 8. If the company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member, which are taken in the scope of the first paragraph, are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 9. If the company has at least two members, the shares are freely transferable between the members.

The share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the company's share capital.

In the case of the death of a member the share transfer to non-members is subject to the consent of owners of shares representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the shares are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 10. Bankruptcy or insolvency of one or more of the members will not put an end to the company.

Art. 11. The creditors or legal successors of the members may neither, for whatever reason, affix seal on the assets or documents of the company, nor interfere in any manner in the management of the company.

Title III. Administration and Audit

Art. 12. The company shall be managed by one or several managers, who need not be members of the company.

The manager(s) is/are appointed and removed by a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates. The manager(s) shall hold office until their successors are appointed.

The managers may be removed without cause.

Art. 13. The manager(s) may choose from among themselves a chairman. They may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the managers and of the members.

The managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by e-mail, telegram or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the managers.

Any manager may act at any meeting of the managers by appointing in writing or by e-mail, telegram or telefax another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing or by e-mail, telegram or telefax.

Each manager may take any actions necessary or useful to realise the corporate object, with the exception of those reserved by law to be decided upon by the members.

Art. 14. The minutes of any meeting of the managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. Each manager may confer all powers and special mandates to any person who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their remuneration.

Art. 16. The company will be bound by the signature of two managers or by any person(s) to whom power has been delegated or conferred in accordance with Article 15 in relation to the exercise of those powers.

Art. 17. In the execution of their mandate, the manager(s) is/are not held personally liable for the obligations of the company. However, managers may be liable for acts or omissions in the execution of their duties.

Art. 18. The accounting year of the company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the manager(s) as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the company. Each member may inspect at any time the annual accounts and in general the books of the company at the registered office of the company. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Out of the annual net profits of the company, five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason this threshold is not met anymore.

The general meeting of members, upon recommendation of the manager(s), will determine by vote how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. The annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by the members;
2. The interim accounts are established by the manager(s);
3. The interim accounts have been reviewed by the auditor, if any;
4. These accounts show sufficient profits, including profits carried forward, or any other distributable reserve;
5. The decision to pay interim dividends is taken by the manager(s).

Art. 20. The financial statements of the company may be audited by one or several statutory or independent auditors. The general meeting of members shall decide on the opportunity to appoint one or several auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. When the liquidation is closed, the assets of the company will be distributed to the members proportionally to the shares they are holding.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Art. 23. Any litigation which might occur during the liquidation of the company, either between the members themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the business of the company is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Subscription

The ten thousand (10,000) shares have been fully paid-in by Jargonnant Partners S.à r.l., pre-named, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the company, as was certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

General meeting of the member

Immediately after the incorporation of the company, the member representing the entire corporate capital represented as here above stated, held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

- 1) The meeting resolves that the number of managers shall be set at three (3).
- 2) The following persons are appointed managers of the Company with effect as at today for an unlimited period:
 - Hubert Hansen, 21 rue de la Chapelle, 7522 Mersch, Luxembourg, born 17.10.1951 in Ettelbrück, licencé en droit
 - Lothar Rafalski, 83 Boulevard Schumann, 8340 Olm, Luxembourg, born 29.11.1952 in Hamburg, Senior Consultant
 - Daniel Schulenburg, professionally residing at Stollbergstr. 11, 80539 Munich, Germany, born 27.01.1961 in Algier, Merchant.
- 3) The registered office of the Company is at 1417 Luxembourg, 6 rue Dicks, Luxembourg.
- 4) The first financial year shall start on the day of incorporation and close on 31 December 2012.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausend und elf, am dreiundzwanzigsten September,

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Jargonnant Partners S.à r.l., eine Gesellschaft Luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 6, rue Dicks, 1417 Luxembourg, Luxemburg, eingetragen im Gesellschafts-und Handelsregister von Luxemburg, unter der Sektion B, Nummer 78830

hier vertreten durch Frau Diane Wolf, Privatangestellte, mit Geschäftssitz in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 19. September 2011, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt.

Die Erschienene, vertreten wie vorgeannt, ersuchte den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die dem geltenden Recht und der vorliegenden Satzung unterliegt, zu beurkunden.

Titel I. Name - Dauer - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck

Art. 1. Hiermit wird zwischen den Zeichnern und all denen Personen, die später Gesellschafter der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die dem derzeit geltenden Recht,

nämlich dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung und der folgenden Satzung unterliegt und die Bezeichnung "JP Commercial XIV S.à r.l." trägt.

Art. 2. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz der Gesellschaft kann an irgendeinen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg durch Beschluss der Gesellschafterversammlung verlegt werden. Innerhalb der Gemeinde kann der Sitz der Gesellschaft durch Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden. Niederlassungen oder andere Büros können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch die Geschäftsführung eröffnet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung einer Verlegung an Dritte hat durch das Organ der Gesellschaft zu erfolgen, das unter den gegebenen Umständen hierzu am besten in der Lage ist.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Wertsteigerung von und die Verfügung über Immobilien in Luxemburg oder im Ausland.

Die Gesellschaft darf sonstige Beteiligungen jedweder Form in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften und Niederlassungen sowie Anleihen und Kapitalanlagen in Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf und die Vermietung von Immobilien ist, zusammen mit Kapitalinteressen in Eigentum, Eigentumsrechten und Einrichtungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren, oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann zudem als Komplementär oder Kommanditist mit unbeschränkter oder beschränkter Haftung für alle Schulden und Verpflichtungen von Kommanditgesellschaften oder ähnlichen Unternehmensstrukturen handeln. Die Gesellschaft kann auf eigene Rechnung oder im Namen von Dritten alle Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind oder direkt oder indirekt mit diesem Zweck verbunden sind.

Titel II. Gesellschaftskapital und Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) eingeteilt in zehntausend (10.000) Gesellschaftsanteile zu je einem Euro fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25), die vollständig einbezahlt wurden.

Art. 6. Auf jeder ordnungsgemäß zusammengesetzten Gesellschafterversammlung wird die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft vertreten. Sie hat die weitest gehenden Befugnisse, alle Handlungen in Bezug auf die Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, zu vollstrecken oder zu ratifizieren.

Sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung per Beschluss einer einfachen Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter angenommen.

Das Stammkapital sowie die Artikel dieser Satzung können zu jeder Zeit durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder per Beschluss (i) einer Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals halten, geändert werden. Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann ebenfalls durch den einstimmigen Beschluss der Gesellschafter herbeigeführt werden.

Falls alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Gesellschafterbeschlüsse können auch schriftlich und ohne Versammlung gefasst werden, wenn die Gesellschaft fünfundzwanzig (25) oder weniger Gesellschafter besitzt.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur Abgabe einer Stimme bei einer ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlung.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Geschäftsanteil anerkennen. Falls ein Geschäftsanteil im Besitz von mehr als einer Person ist, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Rechte des betreffenden Geschäftsanteils aufzuheben, bis eine Person als alleiniger Eigentümer in Bezug auf die Gesellschaft benannt wurde. Das gleiche gilt für den Konfliktfall zwischen dem Nießbraucher (usufruitier) und dem Eigentümer (nu-proprétaire) oder zwischen dem Schuldner, dessen Schuld mit einem Pfandrecht belastet wird, und seinem Gläubiger.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zu einem Anteil an den Vermögensgegenständen und am erzielten Gewinn der Gesellschaft in seinem direkten proportionalen Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Geschäftsanteile.

Art. 8. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, übt dieser Alleingesellschafter die Funktion der Gesellschafterversammlung aus.

Die Entscheidungen des Alleingeschäfters, die im Rahmen des ersten Absatzes getroffen werden, sind in ein Protokoll aufzunehmen oder schriftlich abzufassen.

Weiterhin werden Verträge, die zwischen dem Alleingeschäfters und der durch den Alleingeschäfters vertretenen Gesellschaft geschlossen werden, schriftlich abgefasst.

Art. 9. Wenn die Gesellschaft mindestens zwei Gesellschafter hat, sind die Geschäftsanteile frei unter den Gesellschaftern übertragbar.

Die Übertragung von Geschäftsanteile an Nicht-Gesellschafter ist abhängig von der Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals repräsentieren, in einer Gesellschafterversammlung.

Im Todesfall eines Gesellschafter ist die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter abhängig von der Zustimmung der Gesellschafter, die nicht weniger als drei Viertel (3/4) der Rechte der verbleibenden Gesellschafter repräsentieren. In diesem Fall ist die Genehmigung nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Pflichtteilsberechtigte oder den überlebenden Lebenspartner erfolgt.

Art. 10. Konkurs und Insolvenz eines oder mehrerer Gesellschafter haben nicht die Beendigung der Gesellschaft zur Folge.

Art. 11. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder Gesellschaftsdokumenten stellen noch in irgendeiner Weise in die Geschäftsführung der Gesellschaft eingreifen.

Titel III. Geschäftsführung und Prüfung

Art. 12. Die Geschäftsführung besteht aus einem oder mehreren Geschäftsführern, die nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen.

Die Geschäftsführer werden durch Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Befugnisse, die Vergütung und die Dauer des Mandats der Geschäftsführer, wobei diese ihr Amt solange ausüben, bis ein Nachfolger bestimmt wurde.

Die Geschäftsführer können ohne Grund abberufen werden.

Art. 13. Die Geschäftsführung kann unter ihren Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen.

Sie kann weiterhin einen Sekretär wählen, der nicht Geschäftsführer sein muss und verantwortlich für die Aufzeichnung der Protokolle der Sitzungen der Geschäftsführung und der Gesellschafter ist.

Die Geschäftsführung kommt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder zwei Geschäftsführer zusammen und zwar an dem Ort, der in der Einberufung der Sitzung genannt ist. Schriftliche Einberufungsschreiben zu jeder Sitzung der Geschäftsführung müssen allen Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem Zeitpunkt der Abhaltung der Sitzung zugestellt werden, außer in dringenden Fällen, in denen die Art der Dringlichkeit in dem Einberufungsschreiben genannt werden muss.

Auf die Einberufung kann durch die schriftlich oder per e-mail, Telegramm oder Fax erteilte Zustimmung eines jeden Geschäftsführers verzichtet werden. Gesonderte Einberufungsschreiben sind nicht notwendig bei individuellen Sitzungen, die zu Zeiten und an Orten gehalten werden, die aus einem Zeitplan hervorgehen, der vorher durch einen Geschäftsführungsbeschluss genehmigt wurde.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei jeder Sitzung vertreten lassen, indem er schriftlich oder per e-mail, Telegramm oder Fax einen anderen Geschäftsführer zum Vertreter bestellt. Abstimmungen können auch schriftlich oder per e-mail, Telegramm oder Fax durchgeführt werden.

Jeder einzelne Geschäftsführer verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Handlungen zur Erfüllung des Zweckes der Gesellschaft vorzunehmen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Art. 14. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden durch den Vorsitzenden unterzeichnet oder, in dessen Abwesenheit, durch den stellvertretenden Vorsitzenden.

Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Jeder Geschäftsführer kann mit dem vorherigen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, die nicht unbedingt Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Vergütung festsetzen.

Art. 16. Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift von zwei Geschäftsführern oder durch die Unterschrift jeder in Übereinstimmung mit dem Artikel 15 bevollmächtigten Person verpflichtet.

Art. 17. In Ausübung ihres Mandats ist/sind der/die Geschäftsführer nicht persönlich haftbar für die Verpflichtungen der Gesellschaft. Jedoch können Geschäftsführer für Handlungen oder Unterlassungen in der Ausübung ihrer Pflichten haftbar gemacht werden.

Art. 18. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember des gleichen Jahres.

Art. 19. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Jahresabschluss erstellt und den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt. Jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit am Sitz der Gesellschaft Einsicht in den Jahresabschluss und die Bücher der Gesellschaft nehmen.

Das Guthaben der Gewinn- und Verlustbilanz nach Abzug der allgemeinen Kosten, Sozialabgaben, Tilgungen und Provisionen stellt den Gewinn der Gesellschaft dar. Von diesem jährlichen Gewinn der Gesellschaft werden 5 % (fünf Prozent) zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese zwingende Verpflichtung zur Bildung von Rücklagen endet, wenn die Rücklagen einen Betrag erreicht haben, der 10 % (zehn Prozent) des Stammkapitals der Gesellschaft entspricht, lebt aber auf bis zur vollständigen Wiederherstellung der Rücklagen, wenn zu irgendeinem Zeitpunkt aus welchen Gründen auch immer die Rücklagen angegriffen wurden.

Auf Empfehlung der Geschäftsführung entscheidet die Gesellschafterversammlung durch einstimmigen Beschluss über die Verwendung des jährlichen Gewinnes.

Vorschüsse auf Dividenden können zu jeder Zeit unter den nachfolgenden Bedingungen ausgezahlt werden:

1. Der Jahresabschluss des vorherigen Geschäftsjahres wurde von den Gesellschaftern verabschiedet;
2. Die Geschäftsführer haben einen Zwischenabschluss aufgestellt,
3. Der Zwischenabschluss wurde gegebenenfalls von dem Wirtschaftsprüfer geprüft;
4. Dieser Zwischenabschluss weist ausreichend Gewinne auf, einschließlich der übertragenen Gewinne und der anderen freien Reserven;
5. Die Entscheidung, Vorschüsse auf Dividenden zu gewähren, wird durch die Geschäftsführung getroffen.

Art. 20. Die Prüfung der Finanzunterlagen der Gesellschaft kann durch einen oder mehrere gesetzliche oder unabhängige Wirtschaftsprüfer erfolgen. Die Gesellschafterversammlung entscheidet über die Möglichkeit der Ernennung einer oder mehrerer Wirtschaftsprüfer und legt deren Anzahl, Vergütung und die Dauer ihres Mandates fest.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 21. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Gesellschafterversammlung ernannt werden, die über diese Auflösung entschieden hat und ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird.

Nach Abschluss der Liquidation werden die Aktiva der Gesellschaft den Gesellschaftern im Verhältnis zu den Geschäftsanteilen, die sie halten, zugeteilt.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in der vorliegenden Satzung vorgesehen sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung.

Art. 23. Jeder Rechtsstreit, der während der Liquidation der Gesellschaft eintritt, auch zwischen den Gesellschaftern oder zwischen dem/den Geschäftsführer(n) und der Gesellschaft, unterliegt, sofern es die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft betrifft, der Entscheidung eines Schiedsgerichtes ("arbitrage") gemäß der Zivilprozessordnung.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit die in Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben, und bescheinigt ausdrücklich, dass diese erfüllt worden sind.

Zeichnung

Die zehntausend (10.000) Geschäftsanteile wurden vollständig einbezahlt durch Jargonant Partners S.à r.l., vorbenannt, sodass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.800.- geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft hielt der Alleingesellschafter, der das gesamte Stammkapital vertritt, vertreten wie vorbenannt, eine außerordentliche Gesellschafterversammlung ab und fasste folgende Beschlüsse:

- 1) Die Versammlung beschließt, die Zahl der Geschäftsführer auf drei (3) festzusetzen.
- 2) Die folgenden Personen werden mit Wirkung zum heutigen Tage zu Geschäftsführern auf unbegrenzte Dauer ernannt:
 - Hubert Hansen, wohnhaft 21 rue de la Chapelle, 7522 Mersch, Luxemburg, geboren am 17.10.1951 in Ettelbrück, licencié en droit

- Lothar Rafalski, woonhaft 83 Boulevard Schumann, 8340 Olm, Luxemburg, geboren am 29.11.1952 in Hamburg, Senior Consultant

- Daniel Schulenburg, geschäftsansässig Stollbergstraße 11, 80539 München, Deutschland, geboren am 27.01.1961 in Algier, Kaufmann.

3) Der Sitz der Gesellschaft ist in 1417 Luxembourg, 6, rue Dicks, Luxemburg.

4) Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäß dem Wunsch derselben Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat dieser zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: D. WOLF und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42372. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 29. September 2011.

Référence de publication: 2011134958/365.

(110156246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pamplona PE Holdco 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.106.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 29 septembre 2011.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 29 septembre 2011, il a été décidé:

1) de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, et

2) que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Pour la Société

Signes S.A.

Représentée par Vincent Goy

Liquidateur

Référence de publication: 2011138364/21.

(110159709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Telenet Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 73.305.

L'an deux mille onze,

le deux septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Telenet Solutions Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 595, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.305, constituée le 21 décembre 1999 suivant acte notarié et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 149 du 16

février 2000 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et la dernière fois le 1^{er} juillet 2004 suivant acte notarié dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations a été faite sous le numéro 1319 et en date du 27 décembre 2004.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, de résidence professionnelle à Belvaux, Luxembourg (le Président).

Le Président nomme Madame Nathalie MIRANDA, employée privée, de résidence professionnelle à Belvaux, Luxembourg, comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Madame Kit Sum WONG, employée privée, de résidence professionnelle à Belvaux, Luxembourg comme Scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Transfert du siège social de la Société de 595, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg à 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald.
3. Création de deux classes de directeurs, à savoir la classe A et la classe B;
4. Modification de l'article 3, de l'article 6, paragraphe 1 et l'article 7, paragraphes 3, 5, 6, 7 et 8 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements adoptés respectivement sous le point 2. et 3. ci-dessus;
5. Changement subséquent de la composition du conseil d'administration afin de refléter les changements adoptés respectivement sous le point 2. et 3. ci-dessus.
6. Divers.

II. Le nom des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés et le notaire instrumentant, avec la procurator des actionnaires représentés après avoir été signée «ne varietur», resteront annexées au présent procès-verbal; et

III. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions représentant le capital social de la Société en circulation sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable à l'actionnaire présent ou représenté qui déclare expressément le reconnaître.

IV. l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de 595, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg à 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de créer deux (2) classes de administrateurs, à savoir la classe A et la classe B, et de modifier en conséquence les dispositions des Statuts à l'égard de la composition du conseil d'administration (le Conseil), les procédures et la représentation de la Société envers les tiers.

Quatrième résolution

A la suite de ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 3, l'article 6 paragraphe 1 et l'article 7, paragraphes 3, 5, 6, 7 et 8 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Howald, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.»

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration, composé au moins de deux (2) administrateurs de classe A et deux (2) administrateur de classe B, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires et qui élit un président dans son sein, et éventuellement un ou plusieurs vice-présidents. Il peut désigner un secrétaire, choisi dans ou hors son sein. Il peut choisir dans ou hors son sein un comité permanent ou de direction, dont il détermine les pouvoirs.»

[...] "

" **Art. 7.** [...]

Le conseil d'administration peut déléguer temporairement, avec faculté de substitution, certaines parties de ses pouvoirs, en vue d'un but déterminé, à une ou plusieurs personnes, prises dans ou hors son sein. Cette délégation de pouvoirs se donne par procuration authentique ou sous seing privé, signée par deux administrateurs, en ce compris au moins un (1) administrateur de classe A, et conformément aux dispositions concernant le régime des signatures ci-après indiquées.

[...]

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, en ce compris au moins un (1) administrateur de classe A, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Tous actes engageant la société, tous pouvoirs et procurations, toutes révocations d'agent, d'employés ou salariés de la société, et notamment les actes relatifs à l'exécution des résolutions du conseil d'administration auxquels un fonctionnaire public ou un officier ministériel prête son concours, spécialement les actes de vente, d'achat ou d'échange d'immeubles, les actes de constitution ou d'acceptation d'hypothèques, de constitutions de sociétés civiles ou commerciales, les procès-verbaux d'assemblées générales de ces sociétés, les mainlevées avec ou sans constatation de paiement, sous renonciation à tous droits réels, privilèges et actions résolutoires, sont valablement signés par deux administrateurs, en ce compris au moins un (1) administrateur de classe A, sans qu'ils aient à justifier à l'égard des tiers d'une décision préalable du conseil, ou en vertu d'une délégation donnée par une décision spéciale du conseil d'administration.

Les copies ou extraits des délibérations du conseil d'administration, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux membres du conseil, en ce compris au moins un (1) administrateur de classe A.

La société peut être représentée à l'étranger soit par un de ses administrateurs de classe A, soit par un directeur, soit par toute autre personne spécialement désignée à cet effet par le conseil d'administration. Ce délégué est chargé, sous la direction et le contrôle du conseil d'administration, de représenter les intérêts de la société auprès des autorités étrangères ainsi que vis-à-vis des tiers, et d'exécuter tous les décisions du conseil d'administration dont l'effet doit se reproduire à l'étranger. Il doit être muni d'une procuration constatant qu'il y est le représentant de la Société.»

Cinquième résolution

En conséquence de la troisième résolution qui précède, l'Associé Unique décide de changer la composition du Conseil, qui sera désormais composé comme suit:

- M. Renaat Berckmoes, comme administrateur de classe A;
- M. Luc Machtelinckx, comme administrateur de classe A;
- M. Magnus Nils Ternsjö, comme administrateur de classe B;
- M. Michael Robert Lee, comme administrateur de classe B; et
- M. Michal Kristufek, comme administrateur de classe B.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, ces derniers ont signé le présent acte original avec Nous notaire.

Signé: B. D. KLAPP, N. MIRANDA, K.S. WONG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11848. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011135949/112.

(110156784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

QBIC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 11, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.722.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2011

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

L'associé unique a décidé de désigner pour une durée indéterminée deux nouveaux gérants techniques supplémentaires à savoir:

- Monsieur ADANS Jordan, architecte, né le 22 février 1984 à Namur (Belgique), demeurant à L- 8813 Bigonville, 18, rue du Bois et

- Mademoiselle SPASSOVA Svetoslava, urbaniste/aménageur, née le 17 août 1982 à Pleven (Bulgarie), demeurant à L-1148 Luxembourg, 20, rue Jean l'Aveugle.

L'associé unique a décidé que la société est valablement engagée, pour les décisions relevant du domaine technique, par la signature individuelle d'un gérant technique en ce qui concerne le domaine de son autorisation d'établissement. Pour le domaine administratif, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant administratif.

Mersch, le 4 octobre 2011.

GEHLEN Alyoyse

Associé-gérant

Référence de publication: 2011138394/21.

(110160009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

CTTL Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 64.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138132/10.

(110160259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Diana Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 110.077.

La version abrégée des comptes au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011138139/11.

(110160323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Dufour-X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.564.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138140/9.

(110159741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Dalpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2545 Howald, 13, rue Théodore Speyer.

R.C.S. Luxembourg B 75.953.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138143/10.

(110160039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

DS Turkey 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.243.

En date du 23 septembre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Monsieur Alan Dundon et Madame Géraldine Schmit, gérants, ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138152/14.

(110160091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Fidji Luxco (BC), Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 1.903.753,75.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 111.801.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138194/11.

(110159928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Delarue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.000.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DELARUE S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011138148/12.

(110159954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

DS Turkey 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.348.

En date du 23 septembre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Monsieur Alan Dundon et Madame Géraldine Schmit, gérants, ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138153/14.

(110160089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

DS Turkey 5 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 138.264.

En date du 23 septembre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Monsieur Alan Dundon et Madame Géraldine Schmit, gérants, ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138154/14.

(110160090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

DS Turkey 6 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 138.270.

En date du 23 septembre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Monsieur Alan Dundon et Madame Géraldine Schmit, gérants, ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138155/14.

(110160088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

DS Turkey 7 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 145.477.

En date du 23 septembre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Monsieur Alan Dundon et Madame Géraldine Schmit, gérants, ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138156/14.

(110160087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

DS Turkey 8 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 145.478.

En date du 23 septembre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Monsieur Alan Dundon et Madame Géraldine Schmit, gérants, ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138157/14.

(110160086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

DS Turkey 9 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.479.

En date du 23 septembre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Monsieur Alan Dundon et Madame Géraldine Schmit, gérants, ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138158/14.

(110160085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Fidint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 39.431.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDINT S.A.

Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011138202/12.

(110159955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

NEFT Brand Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1645 Luxembourg, 6, Montée du Grund.

R.C.S. Luxembourg B 163.658.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventh of September,
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr. Gerd Schneider, born on 17 November 1965 in Kaiserslautern, Germany, residing at 25, Montée de Clausen, L-1343 Luxembourg;

duly here represented by Mrs Martine Zellinger, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 2 September 2011.

The proxy, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme:

Art. 1. Name. There exists a company in the form of a société anonyme under the name of "NEFT Brand Management S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered office.

(1) The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

(2) Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

(3) If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

- (1) The Company is established for an unlimited period.
- (2) The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose.

- (1) The purpose of the Company is the acquisition, the holding and the assignment, as well as the licensing and the sub-licensing of all kinds of intellectual property rights, including without limitation, trademarks, patents, copyrights and licenses of all kinds.
- (2) The Company may act as licensor or licensee and it may carry out all operations which may be useful or necessary to manage, develop and profit from its portfolio of intellectual property rights.
- (3) The purpose of the Company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.
- (4) The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

Art. 5. Share capital.

- (1) The Company has a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.
- (2) The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.
- (3) The shareholders shall have pre-emptive rights to subscribe to any increase of share capital of the Company on a pro rata basis.
- (4) The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares.

- (1) All shares of the Company shall be issued in bearer or registered form.
- (2) The registered shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.
- (3) The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board of Directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.
- (4) Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors or by one or several persons duly authorised therefore by the Board of Directors.
- (5) Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.
- (6) In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.
- (7) The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Board of directors.

- (1) The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members. If the Company is formed by a single shareholder or where it has been established at a general meeting of shareholders that the company has only a single shareholder, the board of directors can be, unless otherwise provided by law, made up by one member (Sole Director) until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder. Directors do not need to be shareholders of the Company.

(2) The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

(3) In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors appointed by the general meeting of shareholders may meet and appoint a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the board of directors.

(1) The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

(2) The chairman or the member of the Board of Directors appointed by the chairman as his proxy shall preside over all meetings of the Board of Directors. In his absence and in the absence of the person appointed as his proxy, the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

(3) The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman must convene the Board of Directors if it is requested by at least two members of the Board of Directors. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

(4) Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

(5) The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

(6) Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman or the member of the Board of Directors appointed by the chairman as his proxy shall have a casting vote.

(7) Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by vidéoconférence or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

(8) Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of meetings of the board of directors.

(1) The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

(2) Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. Powers and Duties of the board of directors.

(1) The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

(2) The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or (if applicable) the Sole Director, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of powers.

(1) The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article

60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act, unless otherwise provided by law, individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors imposes to the Board of Directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

(2) The Board of Directors may establish one or several committees composed of members of the board and/or external persons to whom it may delegate powers and functions from time to time.

(3) The Board of Directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of interest.

(1) Directors shall abide by laws, regulations and the present articles of incorporation, to perform their duties loyally and diligently to safeguard the interests of the Company. Where there is a conflict between their personal interests and the interests of the Company, a director shall act in the best interest of the Company.

(2) When a director acts in his/her/its own name and where any third party may reasonably believe that such director is representing the Company or the Board of Directors, such director shall clarify his/her/its capacity and role in advance.

(3) A director's obligation to the Company and the shareholders does not necessarily cease within a reasonable time period upon the resignation or expiry of his/her/its term of office. The obligation to keep confidential the Company's trade secrets and confidential information survives to the expiry of his/her/its term of office until such trade secrets or confidential information become publicly available.

(4) In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

(5) Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. General meeting of shareholders.

(1) The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

(2) The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. Shareholders representing ten per cent (10%) of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

(3) The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 2nd Tuesday of the month of June at 4 p.m.. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

(4) Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

(5) General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder. If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

(6) Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconférence or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

(7) The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

(8) The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

(9) The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

(10) Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

(11) Unless otherwise provided by law, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

(12) If the Company has only one shareholder, the present articles of incorporation apply in such way as that the decision of the sole shareholder is sufficient. In such a case, where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in the present articles, "General Meeting of shareholders" shall be read as a reference to the "sole shareholder".

Art. 15. Supervision of the company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors who will be appointed and dismissed according to the legal provisions in force. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first (31) of December of the same year.

Art. 17. Distribution of profits.

(1) From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

(2) The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

(3) Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 18. Dissolution of the company. In case of dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Amendments to the articles of incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 21. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Transitory provisions

1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2012.

Subscription

Mr. Gerd Schneider, represented as stated above, declares to subscribe all the thirty-one thousand (31,000) shares.

All these shares are fully paid-up in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,500.-

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, have been fully observed.

Resolutions of the sole shareholder

Mr. Gerd Schneider, as sole shareholder, prenamed, represented as stated above, representing the entire subscribed share capital has immediately after the incorporation of the Company taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set the number of directors at three (3) and to appoint the following persons as directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ending 2016, to be held in 2017:

- Mr. Thomas Holzinger, director, born in Wels, Austria, on 2 June 1982, with address at Grosse Pfarrgasse 28-30, Stiege 1 Tür 7, 1020 Vienna, Austria.

- Mr. Georges Wirtz, director, born in Luxembourg, on 22 February 1979, with address at 6, Montee du Grund, L-1645 Luxembourg, and

- Mr. Gerd Schneider, director, born in Kaiserslautern, Germany, on 17 November 1965, with address at 25, Montee de Clausen, L-1343 Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr. Daniel Jeannot Antony, tax adviser, residing at 9, Op der Kopp, L-5544 Remich, bom on 4 August 1966 in Luxembourg, as statutory auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ending 31 December 2016, to be held in 2017.

Third resolution

The sole shareholder resolves to fix the address of the registered office of the Company at L-1645 Luxembourg, 6, Montée du Grund.

Whereof, this notarial deed is drawn up, in the office of the undersigned notary, on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

a comparu

Monsieur Gerd Schneider, né le 17 novembre 1965 à Kaiserslautern, Allemagne, demeurant à 25, Montée de Clausen, L-1343 Luxembourg,

ici représenté par Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, 2 septembre 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "NEFT Brand Management S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. Siège social.

(1) Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

(2) La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

(3) Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

(1) La Société est constituée pour une durée illimitée.

(2) La Société peu être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et le transfert, ainsi que l'octroi de licences et de sous-licences de droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, y inclus et sans y être limité les marques, les brevets d'invention, les droits d'auteur et les licences de toutes sortes.

La Société peut agir comme concédant de licence ou licenciée et peut mettre en œuvre toutes opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour gérer, développer et tirer profit de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle.

La Société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Capital social.

(1) La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

(2) Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

(3) Les actionnaires auront des droits de souscription préférentiels lors de toute augmentation de capital de la Société au pro rata de leurs participations.

(4) La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions.

(1) Toutes les actions de la Société seront émises au porteur ou sous forme nominative.

(2) Les actions nominatives seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son adresse, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

(3) Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

(4) Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

(5) Les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

(6) Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires par la Société, le moment donné, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par cet actionnaire. Un actionnaire peut, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, le moment donné.

(7) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si le titre de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'administration.

(1) La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, celle-ci n'a qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre (Administrateur Unique) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suit l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

(2) Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour une période n'excédant pas six (6) ans à condition toutefois qu'un administrateur puisse être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs seront éligibles pour un nouveau mandat.

(3) Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires peuvent se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration.

(1) Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

(2) Le président ou le membre du Conseil d'Administration désigné par le président pour le représenter préside les réunions du Conseil d'Administration. En son absence et en l'absence de la personne désignée pour le représenter, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

(3) Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation du conseil d'administration. Celui-ci doit réunir le Conseil d'administration s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour de la réunion sera donné à tous les administrateurs au moins huit (8) jours calendrier avant l'heure prévue pour ladite réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion suffira et devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

(4) Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

(5) Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

(6) Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président ou le membre du Conseil d'Administration désigné par le président pour le représenter aura une voix prépondérante.

(7) Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège social de la Société.

(8) Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit à l'unanimité et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

(1) Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

(2) Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs et Tâches du conseil d'administration.

(1) Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

(2) Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou (le cas échéant) par l'Administrateur Unique ou la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

(1) Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'as-

semblée générale ordinaire les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

(2) Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et/ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

(3) Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt.

(1) Les Administrateurs doivent respecter les lois, règlements et les présents statuts pour exercer leurs tâches avec loyauté et diligence afin de sauvegarder les intérêts de la Société. S'il y a conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de la Société, un administrateur doit agir dans le meilleur intérêt de la Société.

(2) Lorsqu'un administrateur agit en son nom personnel et là où des tiers peuvent raisonnablement penser que cet administrateur représente la Société ou le Conseil d'Administration, cet administrateur doit clarifier au préalable sa fonction et son rôle.

(3) L'obligation d'un administrateur à l'égard de la Société et des actionnaires ne cesse pas nécessairement dans un délai raisonnable après la démission ou à l'expiration de son mandat. L'obligation de garder confidentiels les secrets commerciaux et les informations confidentielles de la Société subsiste à l'expiration de son mandat jusqu'à ce que ces secrets commerciaux ou informations confidentielles soient publiquement disponibles.

(4) Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

(5) Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des actionnaires.

(1) L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

(2) L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

(3) L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 2^e mardi du mois de juin à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

(4) D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

(5) Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

(6) Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

(7) Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

(8) L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

(9) Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

(10) Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

(11) Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

(12) Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, les présents statuts s'appliquent de manière telle que la décision de l'actionnaire unique est suffisante. Dans un tel cas, où le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents articles, «assemblée générale des actionnaires" se lit comme une référence à "l'actionnaire Unique".

Art. 15. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera/seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels.

(1) Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

(2) L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

(3) Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2011.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription

Monsieur Gerd Schneider, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions.

Les actions sont entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.500,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'actionnaire unique

Monsieur Gerd Schneider, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant comme actionnaire unique l'intégralité du capital social souscrit, a pris immédiatement après constitution de la Société, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de fixer le nombre d'administrateurs à trois (3) personnes et de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera fin 2016, qui se tiendra en 2017:

Monsieur Thomas Holzinger, administrateur, né à Wels, Autriche, le 2 juin 1982, demeurant à Grosse Pfarrgasse 28-30, Stiege 1 Tür 7, 1020 Vienne, Autriche,

Monsieur Georges Wirtz, administrateur, né à Luxembourg, le 22 février 1979, demeurant à 6, Montée du Grund, L-1645 Luxembourg, et

Monsieur Gerd Schneider, administrateur, né à Kaiserslautern, Allemagne, le 17 Novembre 1965, demeurant au 25, Montée de Clausen, L-1343 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer Monsieur Daniel Jeannot Antony, conseiller fiscal, demeurant à 9, Op der Kopp, L-5544 Remich, né le 4 août 1966 à Luxembourg, en tant que commissaire de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2016, à tenir en 2017.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de fixer l'adresse du siège de la Société à L-1645 Luxembourg, 6, Montée du Grund.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ZELLINGER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2011. LAC/2011 /39967. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011135042/546.

(11015952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Equi SICAV-SIF SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 150.399.

Les comptes annuels sociaux de Equi SICAV-SIF S.C.A., arrêtés au 31 décembre 2010 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 30 septembre 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2011.

Equi SICAV-SIF S.C.A.

Référence de publication: 2011138181/14.

(110159703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Estèrel Technoinvestments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138182/9.

(110160265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

HTFA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 593.980,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.314.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 14 septembre 2011

Le conseil de gérance, a pris en date du 14 septembre 2011 les résolutions suivantes:

- Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

- Le conseil de gérance constate que Monsieur José CORREIA, Monsieur Alan DUNDON et Monsieur Frédéric SALVADORE, gérants de la société ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138259/17.

(110159942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Estinbuy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 44.769.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138183/9.

(110159604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Eurolux Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5412 Canach, 2, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 25.629.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 10 janvier 2009, que Monsieur Josy Clement, demeurant à L-6163 Bourglinster, 29, rue d'Altlinster, a cédé ses 200 (deux cents) parts sociales qu'il détenait dans la société à responsabilité limitée EUROLUX TOURS Sàrl, ayant son siège social à L-5412 Canach, 2, rue Belle Vue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B25629 à la société anonyme VOYAGES J.C. SA, établie et ayant son siège social à L-6163 Bourglinster, 29, rue d'Altlinster, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B62639.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011138186/15.

(110159782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Europack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 68.393.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 octobre 2011 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Alter Audit Sàrl en tant que Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2011.

Pour copie conforme

M. KÖLLMANN / A. TASOPOULOS

Président / Administrateur B

Référence de publication: 2011138187/13.

(110159635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Lux Voirie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5675 Burmerange, 1, rue Jules Bravy.
R.C.S. Luxembourg B 90.885.

—
EXTRAIT

Cession de parts sociales

En vertu d'un contrat de cession du 25 juin 2009:

- La société LUX VOIRIE S.à r.l., enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B90885 avec siège social au 1, rue Jules Bravy à L-4221 BURMERANGE a cédé ses trente (30) parts sociales à la S.à r.l. LEICK TRAVAUX PUBLICS, dont le siège social se trouve 46, rue de Sierck à F-57570 BEYREN-LES-SIERCK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011138318/17.

(110159923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Teal Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 176.021.594,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.717.

—
In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of the month of August.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Simon Fiduciaria SpA, a public limited liability company (Società per Azioni) incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at 10, Via del Carmine, I -10122 Turin, Italy, registered with the Turin Companies Register under number 04605970013 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Gnaly Léa, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

I. The said power of attorney shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder of Teal Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.717, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), of 28 December 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 471 of 23 February 2008 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Decision to split the current fifteen thousand (15,000) shares in the Company into twenty-one thousand five hundred ninety-four (21,594) shares, by way of a reduction of the nominal value of each share (without reduction of the share capital) to one United States dollar (USD 1);

2. To increase the Company's share capital by an amount of one hundred seventy-six million United States dollars (USD 176,000,000), so as to raise it from its current amount of twenty one thousand five hundred ninety-four United States dollars (USD 21,594), represented by twenty-one thousand five hundred ninety-four (21,594) shares, with a nominal value of one United States dollar (USD 1) each to one hundred seventy-six million twenty-one thousand five hundred ninety-four United States dollars (USD 176,021,594) represented by one hundred seventy-six million twenty-one thousand five hundred ninety-four (176,021,594) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1) each by means of the issuance of one hundred seventy-six million (176,000,000) new shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares;

3. To accept the subscription of the one hundred seventy-six million (176,000,000) newly issued shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1) each by the Sole Shareholder, by a contribution in kind consisting of a receivable

the Sole Shareholder holds against the Company and to allocate such contribution entirely to the nominal share capital account of the Company;

4. To amend article 5.1. of the Articles of the Company so as to reflect the resolutions adopted under items 1 to 4 above; and

5. Miscellaneous.

IV. Now, therefore, the appearing party has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to split the current fifteen thousand (15,000) shares in the Company into twenty-one thousand five hundred ninety-four (21,594) shares, by way of a reduction of the nominal value of each share (without reduction of the share capital) to one United States dollar (USD 1).

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of one hundred seventy-six million United States dollars (USD 176,000,000), so as to raise it from its current amount of twenty one thousand five hundred ninety-four United States dollars (USD 21,594), represented by twenty-one thousand five hundred ninety-four (21,594) shares, with a nominal value of one United States dollar (USD 1) each to one hundred seventy-six million twenty-one thousand five hundred ninety-four United States dollars (USD 176,021,594) represented by one hundred seventy-six million twenty-one thousand five hundred ninety-four (176,021,594) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1) each.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue one hundred seventy-six million (176,000,000) new shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription/Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared that it subscribes for one hundred seventy-six million (176,000,000) new shares, having a par value of one United States dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of one hundred seventy-six million United States dollars (USD 176,000,000) it has against the Company (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable in an amount of one hundred seventysix million United States dollars (USD 176,000,000) shall be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the interim accounts of the Company dated as of August 4, 2011 (the Interim Accounts), and signed for approval by the sole manager of the Company and (ii) a certificate issued on August 12, 2011, issued by the sole manager of the Company (the Management Certificate). It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached Interim Accounts show a receivable in an amount of at least one hundred seventy-six million United States dollars (USD 176,000,000.-) payable by the Company to the Sole Shareholder;
- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on their due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Interim Accounts is worth at least one hundred seventy-six million United States dollars (USD 176,000,000) and since the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the Receivable;
- the Receivable is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5.1. of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at one hundred seventy-six million twenty-one thousand five hundred ninety-four United States dollars (USD 176,021,594), represented by one hundred seventy-six million twenty-one thousand five hundred ninety-four (176,021,594) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing party, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le seizième jour du mois d'août.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Simon Fiduciaria SpA, une société anonyme (Società per Azioni) constituée et régie par les lois de l'Italie, dont le siège social est situé au 10, Via del Carmine, I 10122 Turin, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Turin sous le numéro 04605970013 (l' "Associé Unique"),

représentée par Gnaly Léa, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

I. Ladite procuration sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique de Teal Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 13-15 avenue de la Liberté L1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.717, constituée selon acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 471 du 23 février 2008 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont jamais été modifiés depuis.

III. La partie comparante, dûment représentée, reconnaît avoir une parfaite connaissance des résolutions qui seront prises sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de diviser les quinze mille (15.000) parts sociales actuelles de la Société en vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (21.594) parts sociales, par voie de réduction de la valeur nominale de chaque part sociale (sans réduction du capital social) à un dollar Américain (USD 1);

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-seize millions de dollars américains (USD 176.000.000), de manière à l'augmenter de son montant actuel de vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 21.594), représenté par vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (21.594) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune à cent soixante-seize millions vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 176.021.594) représenté par cent soixante-seize millions vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (176.021.594) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune par voie d'émission de cent soixante-seize millions (176.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, disposant des mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes;

3. Acceptation de la souscription à cent soixante-seize millions (176.000.000) de parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune par l'Associé Unique, grâce à un apport en nature consistant en une créance que l'Associé Unique détient envers la Société et entière attribution dudit apport au compte nominal de capital social de la Société;

4. Modification de l'article 5.1. des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées aux points 1 à 4 ci-dessus;

5. Divers.

IV. Su ces faits, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de diviser les quinze mille (15.000) parts sociales actuelles de la Société en vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (21.594) parts sociales, par voie de réduction de la valeur nominale de chaque part sociale de la Société (sans réduction du capital social) à un dollar Américain (USD 1).

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-seize millions de dollars américains (USD 176.000.000), de manière à l'augmenter de son montant actuel de vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 21.594), représenté par vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (21.594) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune à cent soixante-seize millions vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 176.021.594) représenté par cent soixante-seize millions vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (176.021.594) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre cent soixante-seize millions (176.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, disposant des mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription / Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent soixante-seize millions (176.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant de cent soixante-seize millions de dollars américains (USD 176.000.000) qu'il détient envers la Société (la Créance).

L'apport en nature de la Créance d'un montant de cent soixante-seize millions de dollars américains (USD 176.000.000) sera intégralement affecté au compte nominal de capital social de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est certifié entre autre par (i) les comptes intérimaires de la Société datés du 4 août 2011 (les Comptes Intérimaires) et signés pour approbation par le gérant unique de la Société et (ii) un certificat émis le 12 août 2011 par le gérant unique de la Société (le Certificat). Il résulte dudit certificat que, à la date dudit certificat:

- les Comptes Intérimaires joints montrent une Créance d'un montant d'au moins cent soixante-seize millions de dollars américains (USD 176.000.000) due par la Société à l'Associé Unique;
- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Créance, est le seul ayant-droit de la Créance et a le droit d'en disposer;
- la Créance est certaine, liquide et exigible;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est, selon les Comptes Intérimaires joints, évaluée à au moins cent soixante-seize millions de dollars américains (USD 176.000.000) et depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de la Créance;
- la Créance est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'aucun nantissement ou gage limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;
- toutes les formalités liées au transfert de la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, celle-ci sera éteinte par confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social est fixé à cent soixante-seize millions vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 176.021.594) représenté par cent soixante-seize millions vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (176.021.594) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept mille Euros (7.000.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: G. LEA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2011. Relation: LAC/2011/37449. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

133578

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011135938/203.

(110156556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Fincere Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.640.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 28 février 2011:

- que M. Mikael Gutierrez, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant B de la société avec effet au 17 février 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138197/13.

(110160103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Housebrokers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.682.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-trois septembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu

1.- Monsieur François Schock, employé privé, né le 27 janvier 1981 à Luxembourg, demeurant à L-2340 Luxembourg, 34a, rue Philippe II;

2.- Agence Immobilière Henri Goedert S à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1471 Luxembourg, 140 rte d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.360,

ici représentée par François Schock, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 31 août 2011, qui restera attachée au présent acte pour être enregistrée en même temps;

3.- Kaji S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L1913 Luxembourg, 34, rue Léandre Lacroix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.613,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Jean-Jacques Michaux, né le 16 août 1974 à Ettelbruck, demeurant à L-1272 Luxembourg, 44, rue de Bourgogne, dûment autorisé à engager la société sous sa seule signature.

Lesquels comparants, représentés comme indiqués, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "HOUSE-BROKERS S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Objet. La Société a pour objet

a) la gestion d'immeubles et de biens immobiliers, ainsi que l'achat, la vente, la mise en valeur, la location, la promotion, la réalisation, la construction et la commercialisation d'immeubles et de biens immobiliers.

La Société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

b) les prestations de services de toute nature relevant directement ou indirectement des activités d'une agence de publicité;

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, y compris d'accorder des prêts à des sociétés liées.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. En cas d'augmentation de capital par apport en espèces, l'(les) associé (s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et a une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

En cas de cession à un non-associé qui n'est ni héritier en ligne directe ni conjoint, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou Déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le ou les gérant(s).

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexés aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

L'intégralité des cent (100) parts sociales est souscrite comme suit:

1.- Monsieur François Schock, prénommé, trente-trois parts sociales	33
2.- Agence Immobilière Henri Goedert S à r.l., prénommée, trente-quatre parts sociales	34
3.- Kaji S.à r.l., prénommée, trente-trois parts sociales	33
TOTAL: cent parts sociales	<u>100</u>

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

2. Les associés décident de fixer le nombre de gérants à trois (3) et de nommer comme gérants de la Société pour une durée illimitée: -Monsieur François Schock, employé privé, né le 27 janvier 1981 à Luxembourg, demeurant à L-2340 Luxembourg, 34a, rue Philippe II;

- Agence Immobilière Henri Goedert S à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1471, 140 rte d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.360, représentée par Monsieur Henri Goedert, né le 30 octobre 1956 à Luxembourg, demeurant à L-1371 Luxembourg, 43, Val Sainte Croix,

- Kaji S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L1913 Luxembourg, 34, rue Léandre Lacroix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.613, représentée par Monsieur Jean-Jacques Michaux, né le 16 août 1974 à Ettelbruck, demeurant à L-1272 Luxembourg, 44, rue de Bourgogne.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. SCHOCK, J.-J. MICHAUX et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 septembre 2011. LAC / 2011 / 42633. Reçu soixante-quinze euros € 75,

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011135753/213.

(110156922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

European Public Infrastructure Managers - EPIM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 115.604.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138188/10.

(110159666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

F.M.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.770.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138190/10.

(110160171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Eich Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 98.726.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 septembre 2011 que:

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à l'échéance, Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg et Madame Carine Bittler, comptable, demeurant 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg et Monsieur Jean-Marie Boivin, demeurant 130, route d'Arlon L-8008 Strassen ont été réélus au poste d'administrateurs pour une durée d'une année.

- Comptabilux S.A. ayant son siège 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg a été réélue commissaire aux comptes pour une durée d'une année

Tous les mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011138514/21.

(110159889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Ferroviaire Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle/Rolach Sandweiler.

R.C.S. Luxembourg B 125.710.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138191/10.

(110159581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Ferroviaire Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle/Rolach Sandweiler.

R.C.S. Luxembourg B 125.710.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138192/10.

(110159582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Ferroviaire Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle/Rolach Sandweiler.

R.C.S. Luxembourg B 125.710.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138193/10.

(110159583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Flying Group Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg, route de Trèves, Findel Airport.

R.C.S. Luxembourg B 141.715.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 7 octobre 2011

Avec effet au 7 octobre 2011, la société Kohnen & Associés S.à r.l., R.C.S. B 114.190, ayant son siège social à 62 Avenue de la Liberté, 1930 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Flying Group Lux S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011138198/14.

(110160298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Fabelgym S.A., Société Anonyme.

Siège social: Ulflingen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 102.054.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ulflingen, le 06/10/2011.

Référence de publication: 2011138199/10.

(110159789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Farbe & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.541.

—

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 23.09.2011.

Référence de publication: 2011138200/10.

(110159790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Ferenda Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 77.326.

—

Les comptes annuels au 30 JUIN 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011138201/10.

(110159763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Financial Resources Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 139.980.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138203/10.

(110160073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Finmor Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.864.

—

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011138206/13.

(110160288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

FPM Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 117.790.

—

L'adresse du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. est dorénavant la suivante:

- AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138214/11.

(110159899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.